

des Princes &c. Mars 1726. 169

du jour de la signature du Present, ou plutôt, s'il est possible.

En Foi de quoi, Nous, en vertu des Pleins-pouvoirs respectifs, avons signé le present Traité, auquel nous avons fait ajoſer le Cachet de nos Armes. Fait à Hannover le 3. Septembre 1725.

(L. S.) TOWNSHENT. (L. S.) BROGLIO.
(L. S.) WALLENRODT.

Premier Article séparé.

COMME l'Affaire arrivée dernièrement dans la Ville de *Thorn*, & ce qui s'en est ensuivi, ont alarmé plusieurs Princes & Etats, qui craignent, qu'au préjudice du Traité d'*Oliva*, il n'arrive à cette occasion des Troubles, non-seulement en *Pologne*, mais aussi dans les Pays voisins, Leurs Majestez Britannique, Très-Chétienne, & Prussienne, qui, comme Garantes du susdit Traité d'*Oliva*, sont interessées à ce qu'il soit maintenu & observé dans toute son étendue, s'engagent d'employer leurs offices le plus efficacement qu'elles pourront, pour faire reparer ce qui auroit peut-être fait de contraire audit Traité d'*Oliva*; Et pour cet effet, leursdites Majestez s'instruiront de concert, par leurs Ministres en *Pologne*, des infractions qui auroient pû être faites audit Traité d'*Oliva*, & des moyens d'y remédier d'une maniere qui assure entierement la Tranquillité publique, contre les dangers auxquels elle seroit exposée, si un Traité aussi solennel que celui d'*Oliva* souffroit quelque atteinte.

Cet Article séparé aura la même force, que s'il avoit été inseré de mot à mot dans le Traité conclu & signé ce jourd'hui, il fera ratifié de la même maniere, & les Ratifications en seront échan-